

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique de la ville-
habitat-logement

**OBJET : OPERATION
CŒUR DE VILLE
N°2022 -11- PROJET
AMENAGEMENT
HOPITAL REMPARTS
- CESSION DES
PARCELLES AU
PROFIT DE LA
SOCIETE ALOGEA**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine
LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 15 SEPTEMBRE
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : **15 SEP. 2022**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU **27 SEP. 2022**

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,

Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,

Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,

Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche bourg centre, la Commune a saisi l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) pour bénéficier d'un accompagnement sur le périmètre stratégique et prioritaire de l'Opération Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Une convention d'anticipation foncière « centre ancien » a été signée avec l'EPF Occitanie le 20 novembre 2018, et complétée par un avenant du 4 octobre 2019.

Un projet d'aménagement, lauréat à l'appel à projet « reconquête des friches » a été réalisé en partenariat avec la société ALOGEA, l'EPF et la Ville, sur le secteur « Hôpital Remparts ». Le projet consiste à la construction par la société ALOGEA de 15 logements collectifs et comprend la démolition complète des immeubles existants et la requalification des espaces urbains. Le montant total de cette opération est estimé à 1 746 079.24 Euros.

Dans le cadre de ce programme, la Ville a acquis les trois immeubles suivants :

- Parcelle AH 637 de 110 m² : maison d'habitation en état de ruine, acquise aux Consorts TAURINES BRASSENS, par acte des 12 et 13 octobre 2020, pour l'euro symbolique (frais notariés : 687.00 Euros).
- Parcelles AH 639 et 640 de 67 m² : maison d'habitation avec remise, acquise à Monsieur GARROUSTE, par acte des 14 et 15 novembre 2017, pour un prix de 50 000,00 Euros, majoré des frais notariés d'un montant de 1 615.72 Euros.
- Parcelle AH 1151 de 31 m² : remise en état de délabrement avancé, acquis à l'indivision DEDIEU, ALASSET et MARQUE, au prix de 9 400.00 Euros, majoré des frais notariés d'un montant de 1 078.02 Euros pour l'ensemble des parcelles (AH 1151, 607 et 608).

Les parcelles cadastrées section AH n° 607 et 608 comprenant une maison très délabrée et un terrain en friche attenant, sont conservées par la Ville, afin d'y aménager un espace public dans le cadre de ce programme.

Il convient de procéder à la cession de ces parcelles à la société ALOGEA, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la cession des parcelles matérialisées sur le plan annexé à la présente, pour l'euro symbolique.

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale n° 2022-11076-65676 du 8 septembre 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 20 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section AH n° 637, 639, 640 et 1151 au profit de la société ALOGEA, pour l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

PRECISE la cession de ces parcelles constitue un soutien de la Ville dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement « Hôpital – Remparts » s'inscrivant à l'appel à projet « reconquête des friches ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
26 SEP. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 SEP. 2022
Par publication le :
27 SEP. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le **27 SEP. 2022**
ID : 011-211100763-20220922-DB2022195-DE

